

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

ETUDE DE LA FONCTIONNALITE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ISLON DE LA BARTHELASSE (Avignon, 84) EN VUE DE SA RESTAURATION ECOLOGIQUE

Volets hydraulique/hydrologique et
biogéochimique



- Juin 2019 -

**Conservatoire d'Espaces
Naturels de Provence-Alpes
Côte d'Azur**

Immeuble Atrium Bât. B
4 avenue Marcel Pagnol
13100 AIX-EN-PROVENCE
Tel : 04 42 20 03 83

**Compagnie Nationale du
Rhône**

25 bis chemin des Rocailles - BP 194
30401 VILLENEUVE-LES-AVIGNON
Tel: 04.90.15.98.00

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

ETUDE DE LA FONCTIONNALITE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ÎSLON DE LA BARTHELASSE (AVIGNON, 84) EN VUE DE SA RESTAURATION ECOLOGIQUE

Volets hydraulique/hydrologique et biogéochimique

- Juin 2019 -

Rédaction :

Sophie Favre-Réguillon, Chargée de mission zones humides, CEN PACA (84)

Relecture

Grégorie Landru, Chargé de mission zones humides, CEN PACA (84)

Crédits photographiques (sauf mention contraire) : © CNR

Crédits cartographiques : SCAN25 Topo, BD_ORTHO, BD_CARTHAGE © IGN

Sommaire

1. OBJECTIF DE LA PRESTATION.....	5
1.1 Contexte général.....	5
1.2 Objectif du marché.....	6
2. PRESENTATION DE L'ISLON DE LA BARTHELASSE	6
2.1 Localisation géographique et administrative.....	6
2.2 Statuts de protection.....	7
2.3 Aspects fonciers	7
2.4 Habitats, structure et paysages.....	7
2.5 Problématiques.....	8
3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE	9
3.1 Missions.....	9
3.2 Rendus de l'étude	10
3.3 Rendus des données brutes.....	11
Levés topographiques et bathymétriques	11
Campagne de mesures physico-chimiques	11
3.4 Calendrier	11
3.5 Données disponibles	11
4. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ETUDE	12
4.1 Comité technique de pilotage.....	12
4.2 Réunions de présentation.....	12
5. CONTENU ET RENDU DES PROPOSITIONS	13
6. CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES	14
7. DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE	14
8. DEMARRAGE DE LA MISSION / INTERRUPTION.....	14
9. RESILIATION DU MARCHE	14
10. ORGANISATION DU BUREAU D'ETUDES.....	14

11. BORDEREAU DES PRIX..... 15

Table des figures

Figure 1 : Localisation départementale.....6

Figure 2 : Carte des formations végétales de la zone humide 84CEN0020 Islon de la Barthelasse.....8

1. OBJECTIF DE LA PRESTATION

1.1 Contexte général

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) est le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles. La CNR affirme des engagements de développement durable dans sa stratégie d'entreprise. Elle déclare sa politique environnementale au travers de ses missions d'intérêt général. La charte du développement durable de la CNR vise notamment à « protéger l'environnement, préserver les ressources naturelles et favoriser la biodiversité ». La gestion durable des espaces naturels de l'Isdon de la Barthelasse participe à la réalisation de cet objectif.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) est, depuis 2003, désigné gestionnaire des espaces naturels présents sur les parcelles incluses dans l'arrêté préfectoral de protection de biotope. A ce titre, il est chargé de la rédaction du plan de gestion du site naturel et désigné maître d'ouvrage dans le cadre de la présente étude.

L'Isdon de la Barthelasse est localisé sur le Domaine Public Fluvial (DPF) concédé par l'Etat à La Compagnie Nationale du Rhône. Il résulte de l'aménagement du Canal du Rhône, mis en eau en 1973 par la CNR dans un objectif de navigation fluviale, de production d'électricité et de développement de l'irrigation. C'est un aménagement type comprenant : un barrage de retenue, des digues, un canal d'amenée et une usine écluse.

L'Isdon abrite une zone humide de 32 ha. Sur cet espace, 23 hectares sont classés en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope depuis 2001 grâce aux démarches de l'association RIVES (Réseau intercommunal de Vigilance pour les Espaces Sauvages) du Bas-Rhône et de Durance. Plus largement que le seul périmètre de l'APPB, la zone humide de l'Isdon de la Barthelasse comprend

- **L'Anse de l'Isdon**, localisée au nord. Elle correspond à un ancien bras du Rhône, aujourd'hui court-circuité par le canal d'amenée. Elle est constituée d'une zone d'eau libre et dormante, connectée à la rive gauche du vieux Rhône.
- **La ripisylve**, caractérisée par la présence d'un habitat communautaire : « Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* » (Code N2000 : 92A0). Ces forêts à bois tendre dominées par les formations à Peuplier blanc sont présentes dans toute la région méditerranéenne. Toutefois ces ripisylves ne sont plus aujourd'hui que relictuelles sur le Rhône, du fait des nombreux aménagements dont il a été l'objet.
- **Les berges** en rive gauche du vieux Rhône.

Immédiatement à l'Est et à l'Ouest se trouvent deux autres composantes majeures de ce territoire, respectivement : le canal usinier (créé en 1973, qui sépare l'Isdon de l'Île des papes), le vieux Rhône.

L'actuel plan de gestion du site (2017-2023) rappelle l'enjeu de conservation portant sur la forêt alluviale, ainsi que l'état très dégradé de la fonctionnalité hydrologique de la zone humide. Il est également constaté un envasement de l'anse de l'Isdon. Pour assurer la conservation à long terme de la forêt alluviale et réhabiliter ou restaurer la zone humide, il apparaît que la fonction « Eau » mérite d'être abordée de manière plus approfondie à l'échelle de la zone humide

La prestation s'inscrit dans une étude plus large qui permettra de préciser la dynamique d'inondabilité de la forêt alluviale (à relier à l'objectif de conservation de la forêt alluviale) et le fonctionnement hydraulique-hydrologique de l'Anse de l'Isdon (non prise en compte dans les précédents plans de gestion). La fonction écologique-biologique de l'Isdon de la Barthelasse a, quant à elle, été largement prise en compte dans la gestion du site depuis le 1er plan de gestion, bien que centrée principalement

La prestation s'inscrit dans une étude plus large comprenant plusieurs volets :

- Hydraulique/hydrologique : étude de la dynamique de la nappe d'eau (piézométrie, bathymétrie, topographie des berges etc.)
- Physique/biogéochimique : étude des paramètres physico-chimiques de l'eau et des sédiments sur l'anse de l'Islon
- Biologique/écologique : diagnostic piscicole ; inventaire et cartographie botanique sur

sur la partie Forêt alluviale constituant l'APPB. Des compléments d'étude visant à préciser la fonction écologique-biologique de l'Anse de l'Islon sont nécessaires.

1.2 Objectif du marché

L'étude vise à établir un diagnostic qui permettra de préciser la fonctionnalité du milieu (hydraulique-hydrologique, physique-biogéochimique et écologique-biologique) et de proposer d'éventuelles opérations visant à réhabiliter ou restaurer cette fonctionnalité. Elle a pour finalité de fournir au maître d'ouvrage une meilleure compréhension du fonctionnement de la zone humide, comprenant la forêt alluviale et l'anse de l'Islon. Elle permettra également de délimiter l'espace de bon fonctionnement de la zone humide.

La prestation régie par le présent CCTP concerne les volets hydraulique/hydrologique et physique/biogéochimique de l'étude.

2. PRESENTATION DE L'ISLON DE LA BARTHELASSE

2.1 Localisation géographique et administrative

COMMUNE :	AVIGNON
SUPERFICIE :	32 hectares
ALTITUDE :	23 mètres
ZONE(S) HUMIDE(S) :	84CEN0020
MASSE(S) D'EAU :	FRDR2008 « Le Rhône d'Avignon à Beucaire »
TYPE(S) SDAGE :	6 - Plaines alluviales

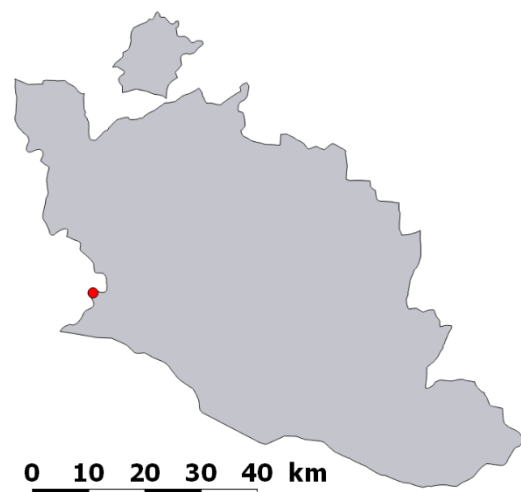


Figure 1 : Localisation départementale

La zone d'étude se situe au lieu-dit « *L'Islon de la Barthelasse* », situé à l'est de la ville d'Avignon, à cheval sur les départements du Gard et du Vaucluse. Elle s'inscrit entre le vieux Rhône d'Avignon à Beaucaire à l'Ouest, et le canal de dérivation du Rhône à l'Est.

2.2 Statuts de protection

Le secteur bénéficie de nombreux statuts de protection, en raison d'une grande valeur patrimoniale connue de longue date.

ZNIEFF Type 2	84112100 – Le Rhône
ZSC	FR9301590 – Le Rhône aval
APPB	FR3800577 – Islon de la Barthelasse
Inventaire zones humides	84CEN0020 – Islon de la Barthelasse

2.3 Aspects fonciers

L'Islon de la Barthelasse est composé d'une seule unité foncière puisqu'il est situé sur le Domaine Public Fluvial (propriété de l'Etat) géré par la CNR.

Le périmètre de l'APPB s'étend sur une partie des parcelles AN 82 et AM 284. La zone humide, comprend également une portion de la parcelle AI 74.

PARCELLES		
Section	Numéro	Surface
AN	82	19 ha 30 a 17 ca
AM	284	3 ha 90 a 83 ca
AI	74	

2.4 Habitats, structure et paysages

La structure paysagère suit une répartition longitudinale :

- **L'anse de l'Islon**, est une zone d'eau stagnante au Nord de la zone humide. Il s'agit d'un vestige d'un ancien bras du Rhône, désormais court-circuité par le canal d'arrivée à l'usine écluse d'Avignon.
- **Les berges inondées par les crues**, qui abritent des groupements pionniers d'herbacées : roselière, gazons etc.
- **La saulaie ou strate arbustive**, au nord-ouest de la zone humide
- **Les groupements boisés sur les secteurs les plus élevés et moins soumis aux crues**. Se distinguent deux formations végétales principales : une peupleraie blanche et une peupleraie-chênaie.

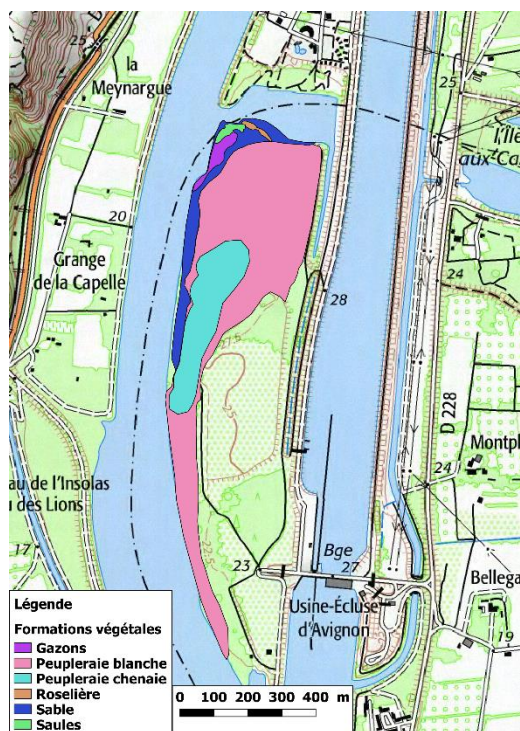


Figure 2 : Carte des formations végétales de la zone humide 84CEN0020 Islon de la Barthelasse

2.5 Problématiques

La gestion de cette zone humide par le Conservatoire d'Espaces Naturels sous-tend l'amélioration des connaissances sur son fonctionnement.

- **L'Anse de l'Islon**

Le milieu semble souffrir d'un envasement conséquent (Reynaud, 2008) associé à la prolifération d'une espèce végétale exotique et envahissante (EVEE) : la Jussie. Elle s'est développée au détriment d'espèces patrimoniales aquatiques qui n'ont plus été observées depuis l'inventaire botanique de 2003. Il est supposé et, à vérifier, que l'envahissement de l'Anse par la Jussie pourrait aggraver le phénomène de comblement de l'anse.

Une meilleure connaissance des flux liquide et solide s'impose (connexion au réseau hydrographique, connexion verticale avec la nappe, MES), ainsi que de la topographie des berges de ce milieu. Il est donc important de mieux connaître la dynamique d'apport naturel en sédiments du Rhône et d'évaluer son impact éventuel sur le milieu.

Les préconisations de gestion et/ou de travaux devront viser une gestion hydraulique et sédimentaire conciliant maintien des habitats rivulaires intéressants ET lutte contre les EVEE.

Les problématiques inhérentes à ce milieu seront ainsi d'ordre **hydrologique, hydraulique, biogéochimique, et topographique.**

- **Les berges**

Les espèces végétales exotiques envahissantes et plus particulièrement le faux indigo (*Amorpha*) se développent sur la totalité du linéaire des berges de l'Islon, au détriment des espèces rivulaires locales. Le degré d'envahissement est qualifié de modéré à total selon les secteurs.

- **La saulaie et la forêt alluviale**

- La ripisylve est caractérisée par la présence d'un habitat communautaire : « Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* » (Code N2000 : 92A0). Ces forêts à bois tendre (dominées par les formations à Peuplier blanc) sont présentes dans toute la région méditerranéenne. Toutefois ces ripisylves ne sont plus aujourd'hui que relictuelles sur le Rhône, du fait des nombreux aménagements dont il a été l'objet.

Le caractère relictuel et l'état de conservation optimal du boisement de l'Isdon de la Barthelasse (laissé en libre évolution) représentent un intérêt écologique majeur au sein du site Natura 2000. Il existe un véritable enjeu de conservation de la forêt alluviale qui sous-tend une meilleure compréhension de son fonctionnement hydrologique et de sa dynamique d'inondabilité. La sédimentation de l'Anse fait craindre un risque de déconnexion de la forêt alluviale avec le Rhône et la nappe alluviale, qui est à vérifier.

3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

3.1 Missions

La prestation inclut une indispensable collaboration et coordination d'une part avec le maître d'ouvrage : le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA, en charge de la gestion écologique du site, d'autre part avec la Compagnie Nationale du Rhône.

L'étude comprend plusieurs volets. Le prestataire devra fournir et analyser, à travers une synthèse, les prestations suivantes devant aboutir au diagnostic fonctionnel de la zone humide :

- **Etude du fonctionnement hydraulique-hydrologique** (sur l'ensemble de la zone humide)
 - Acquisition des données altimétriques par bathymétrie, topographie des berges, etc. A noter que certains paramètres sont déjà connus (modèle numérique de terrain issu d'une campagne LIDAR) et ne feront pas l'objet de relevés de terrains mais, devront être intégrés dans l'étude du fonctionnement hydraulique-hydrologique. Il existe d'autres jeux de données incomplets (données de suivis piézométriques, relevés pédologiques) dont il conviendra de s'assurer la disponibilité auprès de la CNR et préciser la nécessité ou non d'une actualisation ou d'un complément
 - Mesures de débits.
- **Etude du fonctionnement physique-biogéochimique** (sur la partie Anse de l'Isdon) : qualité physico-chimique de l'eau et des sédiments.
 - Définition du nombre de campagnes de mesures et de la ou des périodes de prélèvement ;
 - Définition du nombre et de la localisation des points de mesure ;
 - Définition du nombre et de la nature des paramètres mesurés.
- **Proposition de différents scénarii budgétisés** de travaux et/ou d'opérations de gestion envisagés pour réhabiliter ou restaurer la zone humide

Le protocole proposé pour répondre à la problématique devra être le plus finement détaillé.

3.2 Rendus de l'étude

Tous les documents intermédiaires et le rapport final devront être soumis à la validation du maître d'ouvrage.

D'une manière générale tous les documents devront être remis à la Compagnie Nationale du Rhône, au Conservatoire d'Espace Naturels de Paca et, à l'Agence de l'eau en version papier et/ou numérique conformément au tableau ci-dessous :

Pièce	Restitution papier	Restitution numérique
Rapport final	3 exemplaires (1 par partenaire technique et financier)	1 exemplaire format Word 1 exemplaire PDF
Documents de travail / animation de réunion	néant	1 exemplaire (Word ou PP)
Tableur de synthèse	néant	1 exemplaire xls
Documents cartographiques	néant	1 exemplaire JPEG ou PNG 1 exemplaire QGIS (.shp) et/ou Mapinfo (.tab) géoréférencé en RGF93 (EPSG : 2154)
Données brutes (faune, flore, pédologie)	néant	1 exemplaire Excel
Photographies	néant	1 exemplaire

Support : les fichiers informatiques seront remis sur CD-Rom, DVD-Rom ou clé USB.

A noter qu'au terme de l'étude, le CEN PACA et la CNR seront propriétaires de l'ensemble des données et pourront les transmettre dans le cadre d'une nouvelle consultation.

Il est demandé au bureau d'études d'apporter un soin particulier à la rédaction de tous les documents (informations claires, concises, explicites et synthétiques, éléments secondaires séparés dans des annexes thématiques...). Le bureau d'études soignera la forme et la présentation des rapports, qui devront être en couleur pour les éléments graphiques et les cartes.

Par ailleurs, le titulaire s'engage à citer les sources des études et recherches qu'il pourrait être conduit à utiliser dans le cadre de la réalisation de cette étude, en indiquant leurs références.

Le rapport final détaillé devra être accompagné de toutes les pièces graphiques (cartes, plans, croquis, ...) nécessaires à la bonne compréhension du contenu du rapport. Ce document présentera les choix méthodologiques retenus pour la réalisation de l'étude. Les annexes devront reprendre tous les éléments permettant la bonne compréhension : données brutes, éléments de calculs, fiches ouvrages, données Météo France, suivi piézométrique etc. Le rapport devra contenir après le sommaire, une synthèse présentant les principaux résultats et conclusions du rapport.

La couverture du rapport papier final devra porter le logo de :

- La CNR,
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse,
- Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN PACA),

Les logos seront fournis par le maître d'ouvrage.

Les versions intermédiaires pourront être rendues uniquement en version numérique.

3.3 Rendus des données brutes

Levés topographiques et bathymétriques

Dans le cas de profils en long et en travers, les abords (berges, etc.) ou tout autre élément facilitant la compréhension, devront être représentés. Un fichier de localisation des profils devra également être remis.

Pour les profils en travers, la rive gauche sera dessinée à gauche dans le document.

Pour les levés de points seuls (semi de points, fils d'eau), chaque point possèdera son X, Y et Z.

Le rendu devra se faire en .dwg, en fichier Excel et en fichier SIG (.shp, .tab).

Les levés bathymétriques seront représentés au moyen de courbes de niveaux d'une précision minimale de 10 cm en 10 cm.

Campagne de mesures physico-chimiques

Le bureau d'études remettra :

- Les résultats d'analyses qualitatives des eaux de surface et de la nappe. Ces résultats seront compilés dans un classeur Excel et ordonnés par temps, points de mesures et paramètre physico-chimique. Il sera spécifié si la mesure résulte d'une mesure *in situ* ou d'une analyse en laboratoire.
- Les résultats des autres mesures (débits) seront consignés dans un classeur Excel et ordonnés par temps et points de mesures. Ils synthétiseront les principales caractéristiques des mesures effectuées au point et temps donné.

Tous les points de mesures devront être localisés dans une table SIG (.shp, .tab) et identifiés avec le même numéro que celui apparaissant dans les classeurs Excel (de façon à pouvoir faire une jointure entre les deux fichiers).

3.4 Calendrier

Le rapport final devra être restitué au maître d'ouvrage **impérativement pour le 31 octobre 2020**.

3.5 Données disponibles

- Données de suivis piézométriques dont il convient de s'assurer la disponibilité auprès de la CNR
- Données topographiques du modèle numérique de terrain (MNT de surface, DDT) issues d'une campagne LIDAR.
- Le plan de gestion de l'Ision de la Barthelasse (2017-2023)
- Les inventaires floristiques de la société botanique de Vaucluse sur l'Ision de la Barthelasse
- Le tracé des inondations côte maximale
- Quelques relevés pédologiques (CEN PACA)

4. GOUVERNANCE ET SUIVI DE L'ETUDE

4.1 Comité technique de pilotage

Un comité de pilotage validera les grandes étapes de l'étude. Il sera constitué à minima des principaux partenaires techniques et financiers (Compagnie Nationale du Rhône, Conservatoire d'Espaces Naturels, Agence de l'Eau).

4.2 Réunions de présentation

Le titulaire sera chargé d'organiser les réunions du comité de pilotage et devra à minima proposer les trois réunions suivantes :

- Réunion de lancement et de calage de la méthode

Il s'agit d'une réunion de présentation de la démarche et de prise de contact avec les différents partenaires. Le titulaire précise la méthodologie retenue pour l'étude et le déroulement des opérations (calendrier prévisionnel de la mission et modalités pratiques). Il fera le point sur les données et documents nécessaires à sa prestation et sur les éventuelles lacunes d'information pouvant nuire à l'avancement de l'étude. Le titulaire exposera ses propositions pour la suite de l'étude qu'il soumet au comité de pilotage pour discussion puis validation.

- Réunion intermédiaire de restitution des données

Lors de cette réunion, le titulaire aura pu acquérir l'ensemble des données nécessaires au diagnostic du fonctionnement hydrique de la zone humide de l'Islon de la Barthelasse. Il présentera ainsi les premiers résultats issus des différentes campagnes de mesures (physico-chimiques, topographiques, etc.), les premières conclusions de son diagnostic, ainsi que les premières pistes opérationnelles envisagées pour réhabiliter ou restaurer la zone humide.

- Réunion finale de synthèse et de validation des résultats finaux de l'étude

L'ensemble des intervenants sera présent pour rappeler les conclusions de sa spécialité. Le bureau d'études présentera, sous forme d'une synthèse, le diagnostic fonctionnel de la zone humide Islon de la Barthelasse. Ce diagnostic reposera sur l'interprétation des données fournies par le maître d'ouvrage et celles collectées par le prestataire. Le bureau d'étude proposera également différents scénarii budgétisés de travaux et/ou de gestion envisagés pour réhabiliter ou restaurer la zone humide.

Suivant les besoins de l'étude, des réunions intermédiaires supplémentaires pourront être réalisées à la demande du titulaire ou du maître d'ouvrage. Elles se dérouleront dans les locaux de la CNR et/ou du CEN et pourront porter sur une thématique spécifique, concernant seulement quelques interlocuteurs. Des rencontres de travail intermédiaires pourront également être nécessaires.

Le bureau d'études devra faire parvenir à chaque participant du comité de pilotage, les rapports provisoires ainsi que les supports de présentation au moins dix jours avant chaque réunion.

Il est demandé que les réunions soient animées par le titulaire et qu'un diaporama reprenant les points essentiels soit systématiquement proposé.

Les réunions du comité de pilotage ont lieu dans les locaux de la CNR.

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu doit être rédigé par le bureau d'étude et envoyé à l'ensemble des participants sous 10 jours.

5. CONTENU ET RENDU DES PROPOSITIONS

Chaque candidature à l'appel d'offre devra comporter

- Une note technique la plus détaillée possible, explicitant clairement comment le prestataire compte répondre à chacune des attentes énoncées dans le cahier des charges (moyens humains et techniques, protocole d'étude, méthodologie), et permettant de juger de la qualité technique de l'offre.
- Les éventuelles sous-traitances proposées par le prestataire,
- La lettre de candidature, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC4 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement.
- Un devis daté et signé sera établi (coûts de réalisation estimés par mission et par poste), en explicitant le montant journalier des prestations et le nombre de jours consacrés à chaque opération). Les postes optionnels seront clairement identifiés. Le devis intégrera la location et/ou l'achat de matériel et/ou de données complémentaires (exemple : données de stations météorologiques) ou prestations (analyses physico-chimiques réalisées en laboratoire) nécessaires à la bonne réalisation de l'étude. Ces éléments devront être explicitement indiqués.
- Les montants devront figurer HT et TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de ma structure"
- Le prestataire fournira ses références et publications dans le domaine
- Un planning détaillé reprenant chaque étape sous forme d'un diagramme de Gantt faisant apparaître la cohérence des périodes choisies pour la réalisation des différentes étapes ainsi que la superposition des missions. Le planning intégrera les durées incompressibles de validation des documents, mais également les éventuels délais d'instruction par les services de l'Etat.
- Tout document que le prestataire jugera utile pour expliciter et compléter son offre

Dans le cadre de la présente consultation il est demandé au bureau d'étude de fournir dans son offre un cahier technique synthétisant les rendus types qu'il compte mettre en œuvre pour la mission. Les exemples de cartographies et de documents types seront jugés lors de l'attribution du marché.

Les propositions doivent nous être adressées au plus tard pour le **Vendredi 15 septembre 2019**.

Par voie postale :

Conservatoire d'Espaces Naturels – Pôle Vaucluse

162 rue du Vieil hôpital

84200 CARPENTRAS

ou

Par voie électronique :

gregorie.landru@cen-paca.org

Objet : Offre ETUDE DE LA FONCTIONNALITE HYDROLOGIQUE DE LA ZONE HUMIDE DE L'ISLON DE LA BARTHELASSE

6. CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, pondérés comme suit :

- Valeur technique (60 %) : pertinence, cohérence et qualité de la note technique en regard du cahier des charges, des références du candidat
- Prix (40 %).

7. DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le Conservatoire d'Espaces Naturels dans un délai de 1 mois à compter de la date limite de remise des propositions.

8. DEMARRAGE DE LA MISSION / INTERRUPTION

Le prestataire prendra contact avec le maître d'ouvrage (Conservatoire d'Espaces Naturels) dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception de l'ordre de service lui notifiant l'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des interventions.

La mission prendra fin à la restitution du rapport final de l'étude.

9. RESILIATION DU MARCHE

Le maître d'ouvrage pourra, en cas de réalisation non conforme du travail demandé, ou en cas de dépassement des délais prévus dans cet appel d'offre, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après un préavis d'un mois.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

10. ORGANISATION DU BUREAU D'ETUDES

Compte tenu des nombreuses compétences requises par cette étude :

- Hydrauliques,
- Hydrogéologiques,
- Métrologie,
- Campagne de terrain (jaugeage, création de piézomètres etc.)
- Réglementaires,
- Etc.

Il est demandé au bureau d'étude de mettre en avant dans son mémoire technique les moyens humains et matériels qu'il compte déployer pour s'assurer du pilotage des entreprises, de ses sous-traitants et/ou cotraitants afin de garantir au maître d'ouvrage la bonne tenue du planning proposé.

Une attention toute particulière sera apportée lors de l'analyse des offres sur cet aspect.

11. BORDEREAU DES PRIX

Le bordereau des prix est joint à la présente consultation.

A noter que le bureau d'études fournira dans son offre le détail des coûts journaliers et temps passés par étape selon les postes suivants :

- Chef de projet,
- Ingénieur d'étude,
- Cartographe,
- Technicien,
- Secrétariat,
- Prestation sous-traitée,
- Divers (frais de déplacement, ...).



Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

Siège

CEN PACA
Immeuble Atrium Bât. B
4, avenue Marcel Pagnol
13100 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98
Courriel : contact@cen-paca.org
www.cen-paca.org

CEN PACA
Pôle Vaucluse
162 Rue du Vieil Hôpital
84200 CARPENTRAS
Tél : 04 90 60 12 32
Courriel : gregorie.landru@cen-paca.org

Le CEN PACA est membre de la Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels



Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier des partenaires suivants :

